Contrôle sanitaire des zones d'activités nautiques

Présence de cyanobactéries

Saison 2023

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques de santé pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.

Un arrêté municipal régit les conduites à tenir en cas de présence de cyanobactéries. Au vu des dernières analyses, cette portion de l'Erdre est classé :

NIVEAU 1 : Information

Présence de cyanobactéries en dessous des seuils toxiques.

Consignes générales de précautions :

- Eviter d'ingérer de l'eau
- Prendre une douche soignée après l'activité nautique
- Nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques après utilisation
- Consulter un médecin, en cas d'apparition de troubles de santé

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet : http://www.edenn.fr/